



*Paris, le 20 avril 2017*

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Formation aux gestes qui sauvent Remise du rapport de Patrick PELLOUX et Eric FAURE à Juliette MÉADEL sur la généralisation au plus grand nombre de la formation aux gestes qui sauvent**

Le rapport de la mission de préfiguration sur la généralisation au plus grand nombre de nos concitoyens de la formation aux gestes qui sauvent a été remis de jeudi 20 avril 2017 à Juliette MÉADEL, secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargée de l'Aide aux victimes. Le rapport, conduit par Eric FAURE et Patrick PELLOUX, comporte 27 propositions pour parvenir à former 80% de la population.

Face à la menace terroriste, la multiplication des crises liées au dérèglement climatique mais également aux accidents de la vie courante à l'origine chaque année de 20 000 décès et 50 000 hospitalisations, il est nécessaire que l'ensemble de nos concitoyens prennent conscience qu'ils sont acteurs de leur propre sécurité et de celle des autres.

Juliette MÉADEL, en lien avec le ministère de l'Intérieur et l'ensemble du gouvernement, a donc demandé le 10 février 2017 à Eric FAURE, président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, et Patrick PELLOUX, Président de l'Association des médecins urgentistes de France, de conduire une mission de préfiguration sur la généralisation au plus grand nombre de nos concitoyens de la formation aux gestes qui sauvent.

Le rapport, remis ce jeudi 20 avril 2017, dresse un état des lieux de l'offre de formations déjà proposées et avance 27 propositions afin de parvenir à former 80% de la population aux gestes qui sauvent dont, notamment :

-Proposer des sessions de formation courtes pour apporter une première initiation au plus grand nombre et approfondir cet enseignement par une formation certificative

-Rendre obligatoire la formation « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) pour les agents des trois versants de la fonction publique, pour certains professionnels en lien avec des mineurs, des personnes âgées, ainsi que pour les professionnels de la route

-Insérer une sélection de formations déjà accessibles dans le catalogue des formations du « Compte personnel de formation » du secteur privé et dans les droits à formation des fonctions publiques »

- Pour les citoyens prenant à leur charge le coût d'une formation PSC1, intégrer cette charge dans la rubrique des charges déductibles au titre de l'impôt sur le revenu ou inscrire ce coût dans la rubrique crédit d'impôt.

-Inciter des groupes de population (élus municipaux, candidats au permis de conduire, animateurs titulaires du BAFA...) à se former aux gestes qui sauvent

-Engager une campagne d'information auprès des organismes d'accueil de jeunes volontaires en service civique concernant l'obligation de formation à la PSC1 des volontaires

- Exonérer de TVA ou réduire son taux pour le matériel de formation utilisé par les associations d'animation sociale et culturelle

- Instaurer une loi du « Bon Samaritain » afin de protéger les citoyens qui interviennent auprès de victimes de toute poursuite judiciaire

*« Ce rapport doit nous permettre d'amplifier les efforts déjà engagés afin que davantage de nos concitoyens soient demain en capacité de sauver des vies. Je souhaite parvenir progressivement à la généralisation de la formation aux gestes qui sauvent et construire un socle de défense civile », déclare Juliette MÉADEL.*

Ci-joint le rapport

**Contact presse au cabinet de Juliette MÉADEL :**  
Thierry DEL JÉSUS 06 60 47 90 38 – [presse.meadel@pm.gouv.fr](mailto:presse.meadel@pm.gouv.fr)